



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

JU

1. Débitrice: **RELONI Immobilien AG, anc. Palu Suisse AG**,
Postgasse 21, **8750 Glarus**

2. **Lieu et date de la mise aux enchères:** 2800 Delémont,
05.04.2011

3. **Salle de l'enchère:** 14.00 Heure, Salle de conférences de l'Ad-
ministration Cantonale 1 (A-B), rue du 24-Septembre 3, 2800
Delémont

4. **Les conditions de vente et l'état des charges seront disponi-
bles à partir du:** 10.03.2011 jusqu'au 21.03.2011

4.1 **Lieu de dépôt des conditions de vente:** Office des poursuites,
rue du 24-Septembre 3, 2800 Delémont

4.2 **Autres indications:** Visite de l'immeuble le 10 mars 2011 de
14h30 à 17h00.

5. **Echéance pour la remise:** 14.02.2011

6. **Objets des enchères:** Descriptif
Bâtiment no 3
2ème sous-sol: surfaces
- dépôt 62 m²
- cave 6 m²
- cave 3 m²
- cave 18 m²
1er sous-sol :
- Parking 114 places (129 ./ 15 UBS)
- dépôt 10 m²
- cave 11 m²
- cave 10 m²
Rez-de-chaussée Secteur 1, rue de l'Avenir (face Sud) :
- surface commerciale 50 m²
- surface commerciale 101 m²
Secteur 2, galerie centrale – face magasin Coop :
- surface commerciale 324 m²
- bureau-réception 32 m²
Secteur 3, Rue intérieure (face Est) :
- bureau: 131 m²
- surface commerciale 90 m²
Secteur 4, rue intérieure (face Nord) :
- surface commerciale 112 m²
- surface commerciale 150 m²
- surface commerciale 65 m²
Etage 1, secteur 1, rue de l'Avenir (face Sud) :
- bureau 144 m²
Secteur 2, rue intérieure (face Ouest) :
- surface commerciale 198 m²
- bureau 42 m²
- salon de coiffure 61 m²
Secteur 3, rue intérieure :
- surface commerciale 63 m³
Secteur 4, rue intérieure (face Est) :
- bureau 65 m²
Secteur 5, rue intérieure (angle Nord-Est) :
- bar-restaurant 210 m²
- terrasse 90 m²
Secteur 6, rue intérieure (face Nord) :
- cabinet vétérinaire 153 m²
Etage 2:
- bureaux 503 m² loués env.
Etage 3 :
- appartement 4.5 pièces
- cabinet médical 122 m²
- cabinet médical 246 m²
Etage 4 :
- appartement 4.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 2 pièces
Etage 5 :
- appartement 4.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 3.5 pièces
- appartement 2 pièces
Feuillet no 997 du ban de Delémont, rue de l'Avenir
bâtiment
revêtement dur
surface verte
habitation, commerces, restaurant, parking no 3
Surface : 2'191 m²
-
- Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 02.02.2011, No 23, Jahrgang - année - anno: 129
- Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni Betreibungsamtliche Grundstücksteigerung - Vente aux enchères forcée d'immeubles - Incanto di fondi a cura degli uffici d'esecuzione



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

JU

Valeur officielle : Fr. 8'070'400.- (2003)
Estimation pour l'assurance incendie : Fr. 18'416'600.-
Estimation de l'office : Fr. 8'100'000.-

7. **Remarques:** Réalisation des immeubles dans la procédure de la saisie et de la réalisation de gage (LP 138, 142; ORFI du 23.04.1920, modifiée le 04.12.1975, art. 29, 73a)
Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'Office, dans le délai de production fixé ci-après, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant, et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par les registres publics. De même les tiers, auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage, doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.
Doivent également être annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, et qui n'ont pas été inscrits dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le CCS, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au Registre foncier.
Lorsque la réalisation porte sur une part de copropriété (art. 73a ORFI), devront être également annoncés dans le même délai les droits grevant l'immeuble entier.

Office des poursuites du district de Delémont
2800 Delémont

00587395

